

REPUBLIQUE FRANCAISE

Clermont-Ferrand, le 09/11/2015

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CLERMONT-FERRAND

6 cours Sablon
CS90129

63033 Clermont-Ferrand Cédex 1

Téléphone : 04.73.14.61.00

Télécopie : 04.73.14.61.22

Greffé ouvert du lundi au vendredi
8h30-12h/13h-16h sauf vendredi 15h30

REÇU LE

13 NOV. 2015

ST SANDOUX *E15000160/63*

Monsieur le Maire
COMMUNE DE SAINT-SANDOUX
Mairie
63450 SAINT-SANDOUX

Dossier n° : E15000160 / 63

(à rappeler dans toutes correspondances)

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur Jean VEYRAT-CHARVILLON, responsable technique entreprise métallurgique, en retraite, demeurant La Suchère, AULHAT-SAINT-PRIVAT (63500) (tel : 04.73.71.54.07 / portable : 06.85.62.18.85), en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Pierre GONZALEZ, ingénieur divisionnaire des T.P.E., en retraite, demeurant 8 place Pasteur à CHAURIAT (63117) (tel : 04.73.68.09.24 / portable : 06.81.99.85.46), en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

En application des dispositions de l'article R. 123-27 du code de l'environnement, le président du tribunal administratif fixe le montant et les délais pour la constitution d'une provision à verser au fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs.

Il vous appartient de verser directement dans le délai de UN MOIS la somme fixée par cette décision à la Caisse des dépôts et consignations, direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs – 15, quai Anatole France 75700 PARIS 07 SP.

Votre règlement devra être effectué sur le compte ouvert à cet effet dont le numéro est le suivant : 40031 00001 0000279168 T 64 -IBAN : FR 92 4003 1000 0100 0027 9168 T64
Si vous souhaitez régler par chèque, celui-ci devra être libellé au nom du F.I.C.E (fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs).

La Caisse des dépôts et consignations vous délivrera, dans un délai de 5 jours à compter de la date de réception de la somme sur le compte du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, une attestation.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Greffier en Chef,

Gilles FOURNIOUX

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CLERMONT-
FERRAND

09/11/2015

N° E15000160 /63

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

VU enregistrée le 05/11/15, la lettre par laquelle le Maire de la COMMUNE DE SAINT-SANDOUX demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet d'élaboration d'un plan local d'urbanisme ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 à L.123-16 et R.123-1 à R.123-27 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean VEYRAT-CHARVILLON est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Pierre GONZALEZ est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : La COMMUNE DE SAINT-SANDOUX versera dans le délai de UN MOIS, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 500 euros.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de la COMMUNE DE SAINT-SANDOUX, à Monsieur Jean VEYRAT-CHARVILLON, à Monsieur Jean-Pierre GONZALEZ et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Clermont-Ferrand, le 09/11/2015

Le Président,
Signé : Philippe GAZAGNES

